

VÉGÉTALISER LE PARC RÉSIDENTIEL COLLECTIF

UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA MÉTROPOLE DE LYON



AXE 4 DU PLAN NATURE adopté le 21 juin 2021

- 1- Préserver la nature à travers les outils de planification
- 2- Restaurer activement les corridors écologiques
- 3- Développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et les parcelles métropolitaines
- 4- Accompagner la végétalisation de l'habitat collectif
- 5- Promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel
- 6- Observer et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes

la métropole
GRANDLYON



ACCÉDER AUX AIDES > à venir courant janvier 2022
grandlyon.com/végétaliser

GRANDLYON
la métropole

Extranet | Plan du site | Nous contacter

Rechercher...

> La Métropole de Lyon > Une métropole de services > Une métropole à vivre > Une métropole en actions

Conseil de la Métropole de Lyon

Suivez les décisions de vos élus en direct!

lundi 13 et mardi 14 décembre 2021

Suivez le conseil de la Métropole en direct le 13 décembre à 9h30

Nos services

La qualité de l'air du jour

LYON
13 décembre 2021 1°C

*infos, conseils, guides, ...
pour le grand public*

toodego.com/services

mon guichet
toodego

MON TABLEAU DE BORD TOUS LES SERVICES AUTOUR DE MOI MES NOTIFICATIONS SE CONNECTER

CODE DE SUIVI

SIGNALER UN PROBLÈME SUR L'ESPACE PUBLIC

Rechercher un service

ex : CNPHNTFB

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il vous facilite les échanges avec les services. Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessus.

LES SERVICES PAR COMMUNE

Votre commune

Sélectionnez une commune pour découvrir ses services en ligne

SERVICE PUBLIC (11)

LOISIRS (2)

DÉPLACEMENTS (12)

COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS (9)

SANTÉ (2)

ALERTE POLLENS RNSA

PLUS D'INFOS

QUALITÉ DE L'AIR ATMO AUVERGNE RHÔNE-ALPES

PLUS D'INFOS

ENFANCE-FAMILLE (1)

SOCIAL (2)

GRAND-ÂGE, HANDICAP ET AIDE AUX AIDANTS (3)

URBANISME (8)

*demande de subvention
pour les copros et les bailleurs
(projets uniquement, pas diffus)*

CIBLE DU DISPOSITIF



DOMAINE PUBLIC

DOMAINE PRIVÉ

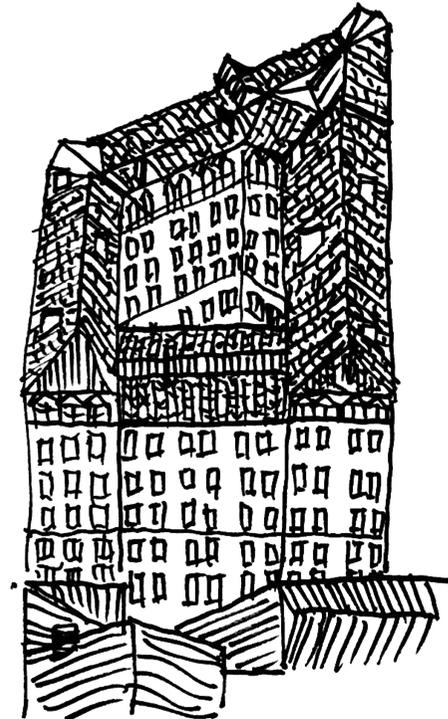
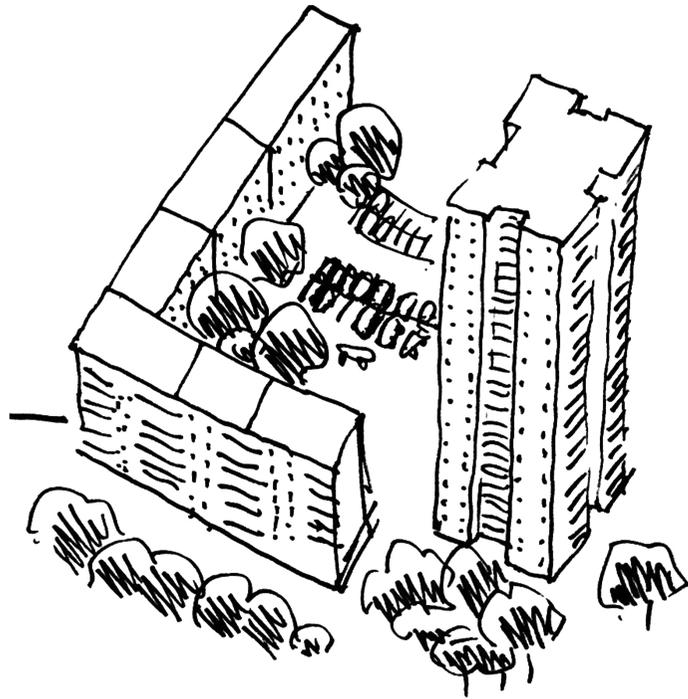
VILLES MÉTROPOLE

HABITÉ

ÉCONOMIQUE

PUBLIC PRIVÉ

COLLECTIF INDIVIDUEL



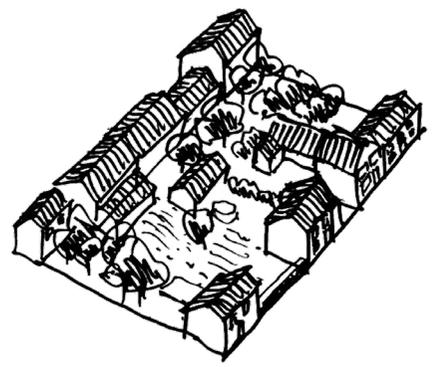
VILLE DENSE
 ↑ îlots
 cours stationnées
 ou y stationnement / s k

QUARTIER HISTORIQUE
 cours y / cours

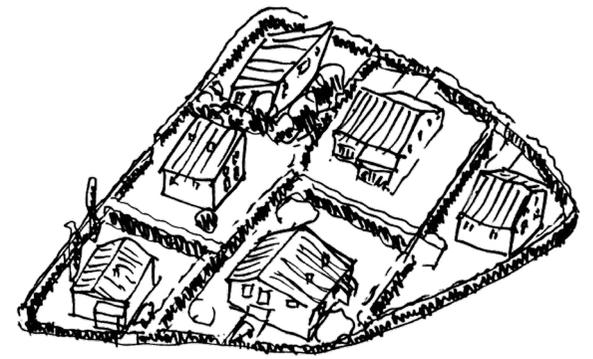
HORS CIBLE



DOMAINE



CITÉ OUVRIÈRE
 TISSU & FAUBOURG



LOTISSEMENT

CONDITIONS & AIDES

Bâtiments construits avant 2015

Projets accompagnés par un expert (professionnel du paysage, association)

Plantations en pleine terre

2 des 3 strates (arbres, arbustes, herbes)

PUBLIC

Bailleurs sociaux (OPH & ESH)

PRIVÉ

Copropriétés

PLANTATIONS EN DIFFUS



Convention annuelle
(Base de conventionnement)

PROJET A LA RÉSIDENCE



Convention au projet
(Réglement d'aide)

STRATES

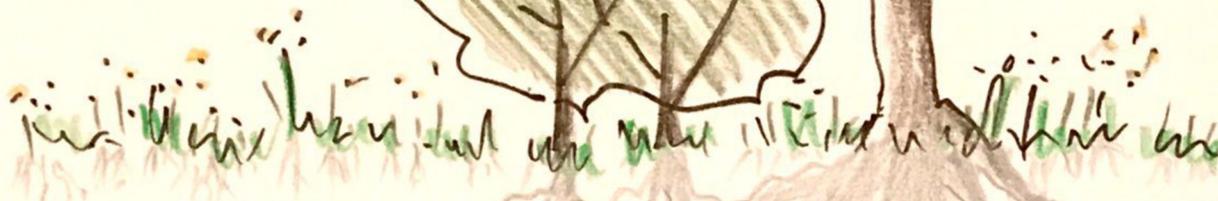
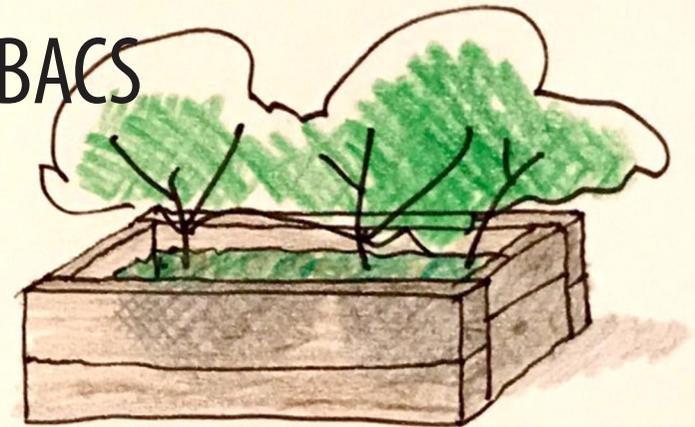


CONFORT D'ÉTÉ
ÉCORÉNOV & FUTUR DISPOSITIF

TOITURES

FACADES

BACS



HERBACÉE

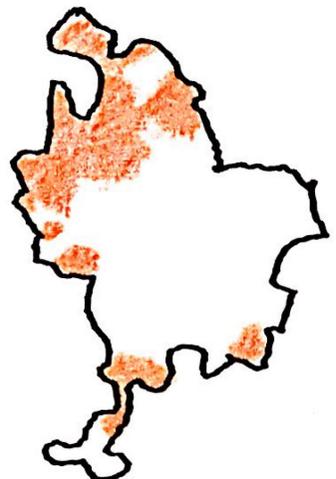
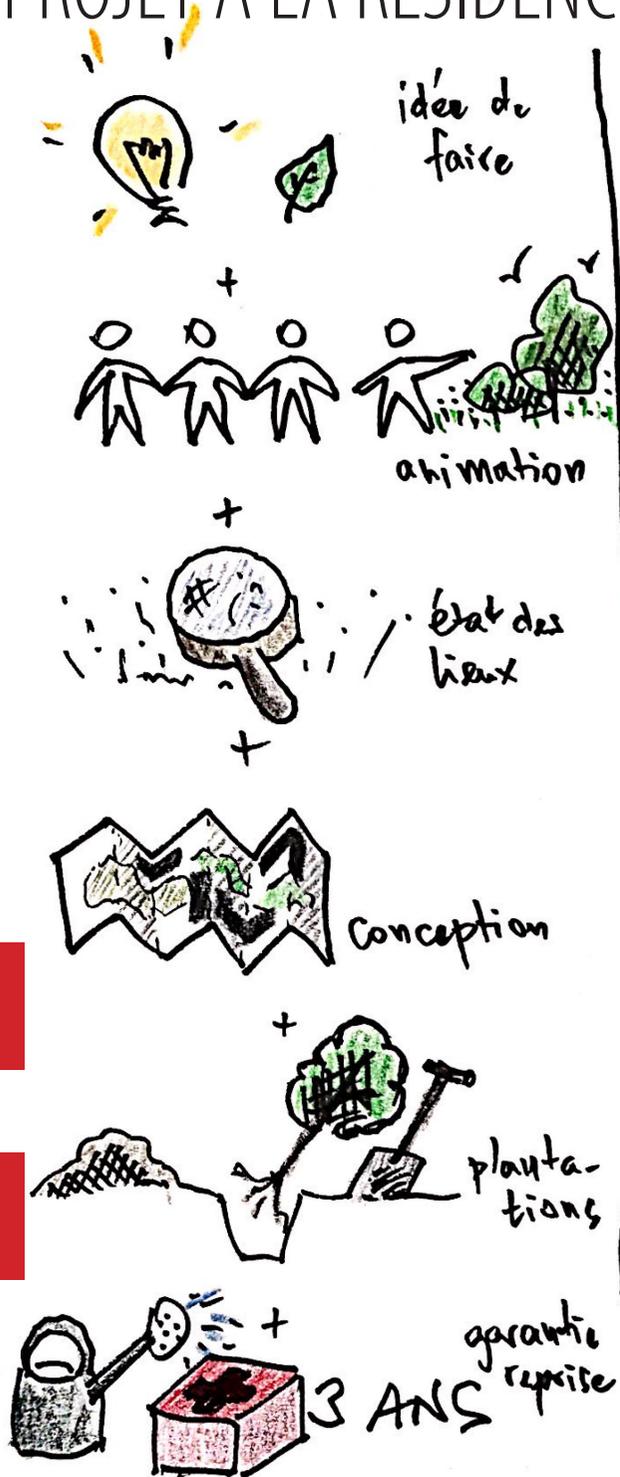
ARBUSTIVE

ARBORÉE

HORS SOL

PLEINE TERRE

PROJET A LA RÉSIDENCE



30%
-
50%



+ bailleurs sociaux

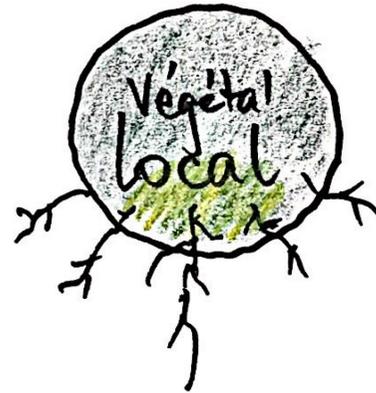
AIDE FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON



10%



5%



si >20%
des ligneux
(arbres et arbustes)



si 1 arbre
ou 10 arbustes

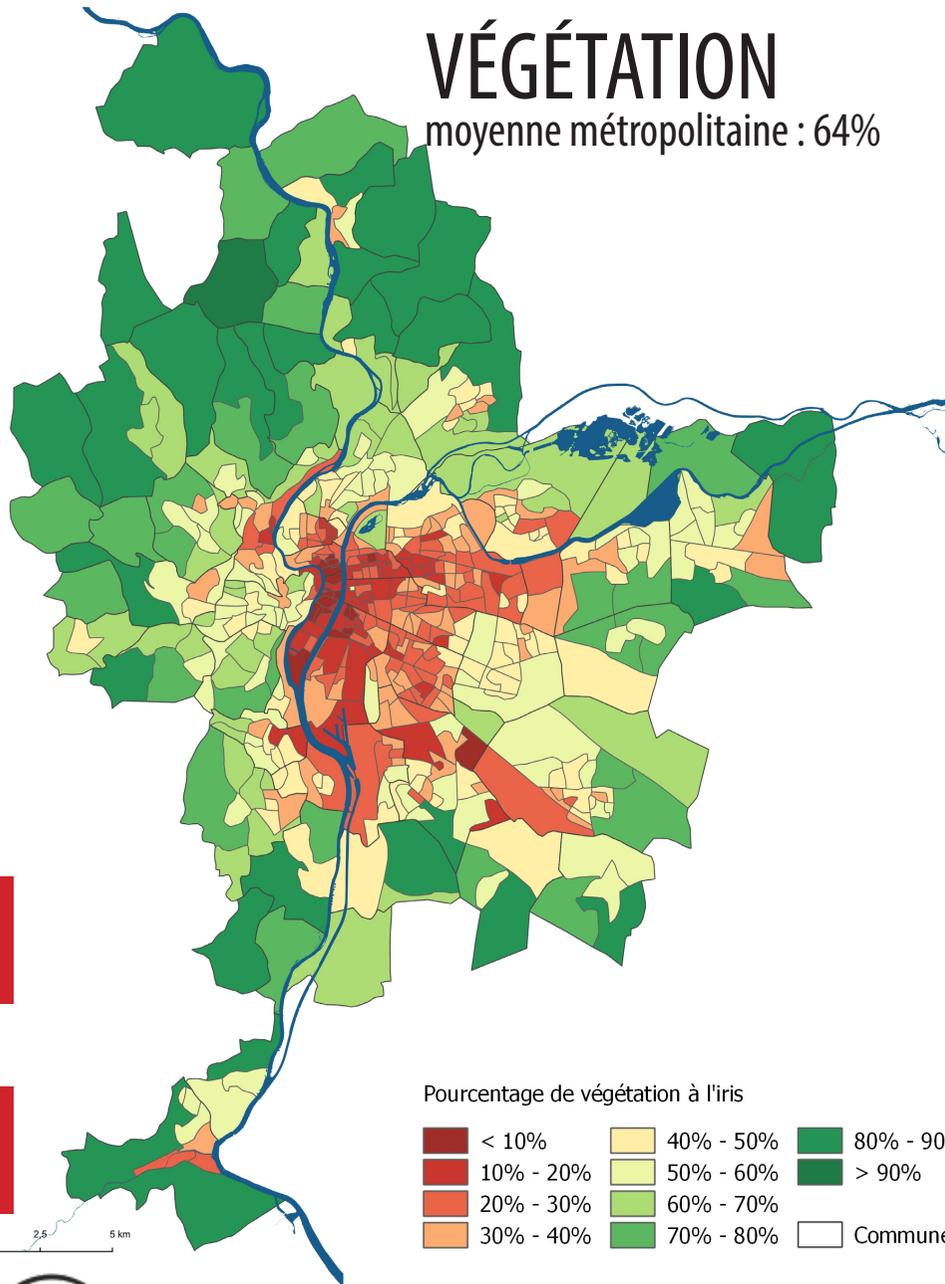
DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS

SCHÉMA SYNTHÉTIQUE DES AIDES FINANCIÈRES ENVISAGÉES

COPROPRIÉTÉS PRIVÉES	BAILLEURS SOCIAUX	
<p>TOUS PROJETS</p>	<p><i>PSP</i> PLAN STRATÉGIQUE DE PATRIMOINE résidentialisations, réaménagement complet des espaces extérieurs</p>	<p>PLANTATIONS SUR BUDGETS ANNUELS densification de plantations dans les espaces verts existants, régénération de plantations, création de nouveaux espaces plantés (hors désimperméabilisation : financements Agence de l'eau)</p>
<p>Règlement d'aide</p>	<p>convention annuelle</p>	
<p>1 dossier / projet minimum 2 des 3 strates végétales (arborée / arbustive / herbacée)</p>	<p>1 convention / Bailleur minimum 100 arbres ou arbustes hors strate herbacée (hors semences) 5 arbres ou arbustes par résidence</p>	
<p>pleine terre et gestion des eaux pluviales (pour la pérennité des plantations et la réduction des coûts de gestion)</p>		
<p>30 à 65 % selon le territoire et le projet</p>	<p>50 à 65% selon le projet</p>	<p>35 à 50% selon le projet</p>
<p>30% secteurs non prioritaires / 50% secteurs prioritaires (26 Communes) 10% bonus « végétal local » (au - 20% des arbres et arbustes) 5% bonus « fruitiers » (1 arbre ou 10 arbustes)</p>	<p>50% tous secteurs 10% « végétal local » 5% « fruitiers »</p>	<p>35% tous secteurs 10% « végétal local » 5% « fruitiers »</p>
<p>condition : patrimoine immobilier avant 2015</p>		
<p>nature des dépenses : études préalables, conception*, animation**, travaux de plantations (sols et plants***), garantie de reprise</p>		
<p>plafonds de prise en charge : *1 500 € ou 13% du coût des travaux, ** 750€ jour et 7 500 € au total / *** max 10€ par arbuste, 200€ par arbre</p>		
<p>détail nature des dépenses éligibles et exclues à voir dans le règlement ou la base de conventionnement</p>		

ÉCART DE TAUX DE VÉGÉTATION

moyenne métropolitaine : 64%



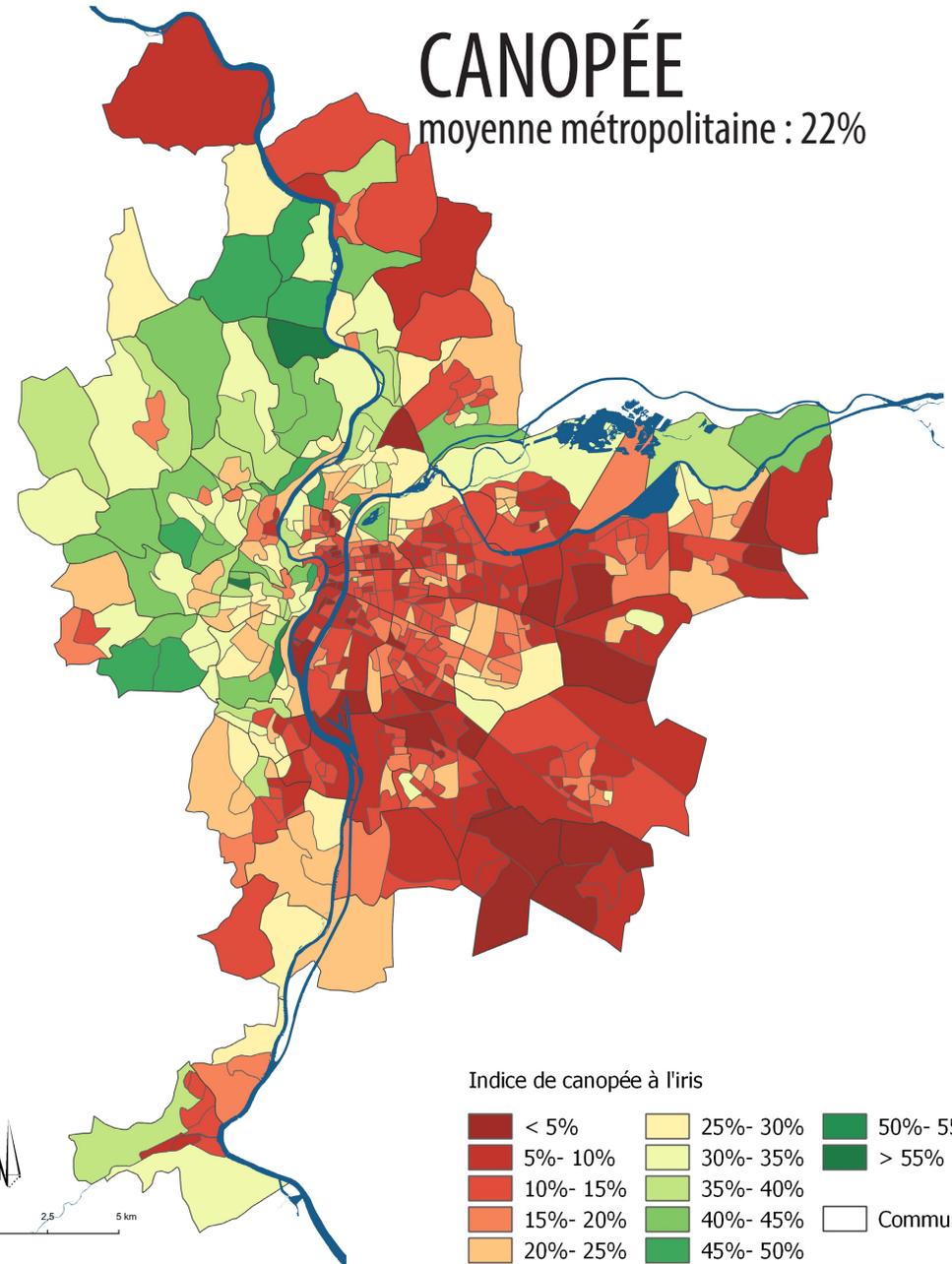
Pourcentage de végétation à l'iris



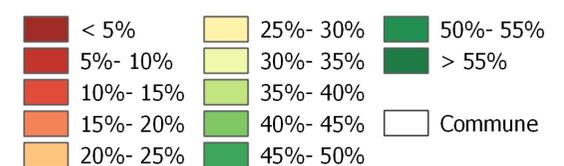
Pourcentage de végétation sur le territoire de la métropole : 64%

ÉCART DE TAUX DE CANOPÉE

moyenne métropolitaine : 22%



Indice de canopée à l'iris



indice de canopée sur le territoire de la métropole : 22%



Urbalyon



UN DISPOSITIF EN CONSTRUCTION

1 REMIX

PARCOURS
USAGER

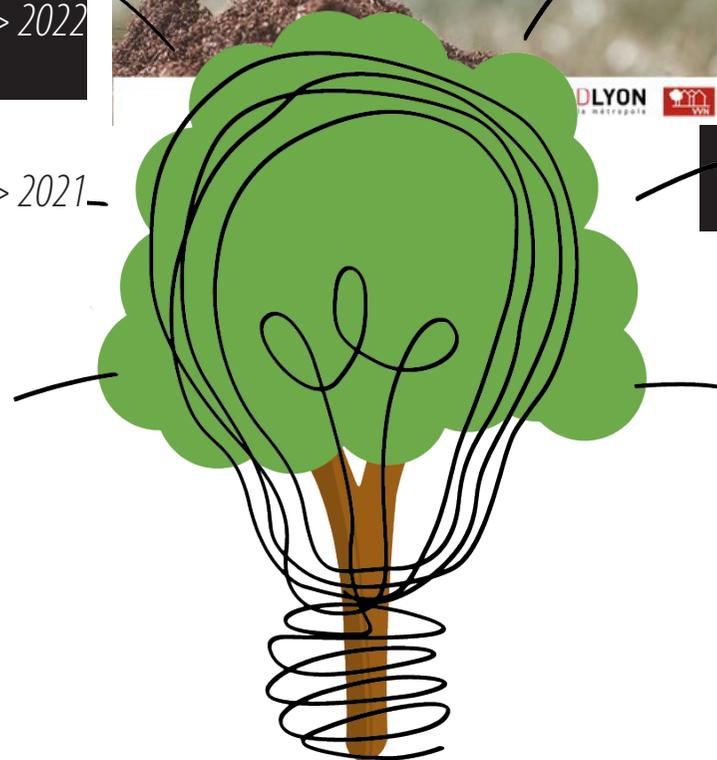
CONSEILS *en cours > 2022*

SUBVENTIONS *en place > 2021*



1 INCUBATION

2021 > 2022



ERASME

L'arboratoire

UN BOUQUET DE POLITIQUES QUI AIDENT LE VÉGÉTAL

DÉSIMPÉRMÉABILISER
retarder l'écoulement
préserver la ressource



VÉGÉTALISER

laisser pousser
planter

ÉNERGIE
économies



NATURE / BIODIVERSITÉ



COMPOSTER
nourrir le sol



JARDIN
nourricier

